

La lettre du projet de territoire

L'avenir en tête

Le Bassin de Pompey, quinze ans après sa création, est reconnu comme espace pertinent de dialogue, de solidarité et de pilotage de l'aménagement et du développement du territoire.

En 2010, fort de ce constat, le bureau communautaire et l'ensemble des maires ont souhaité porter à la réflexion de l'ensemble des acteurs du bassin de Pompey l'élaboration d'un projet de territoire : **Une vision d'un avenir commun à l'horizon 2030.**

Suite à l'adoption du diagnostic partagé avec les communes, la concertation autour du Document d'orientation Stratégique a défini la trajectoire à adopter en terme de développement, d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey. L'objectif est d'assurer le bien-être de ses habitants et de développer l'attractivité sociale et économique du territoire.

Après deux années de travail qui ont mobilisé l'ensemble des élus et services communaux et intercommunaux, l'élaboration du projet de territoire arrive à son terme.

Début 2013, l'adoption du programme d'actions par le conseil communautaire et les conseils municipaux viendra, en effet, conclure cette réflexion qui orientera nos politiques locales pour les deux prochaines décennies. De l'implication de tous dépendra le succès de cette démarche au service du pacte local communes - intercommunalités.

Suivez l'évolution du
Projet de Territoire
sur :
www.bassinpompey.fr

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Une vision d'avenir partagée par les différents acteurs...

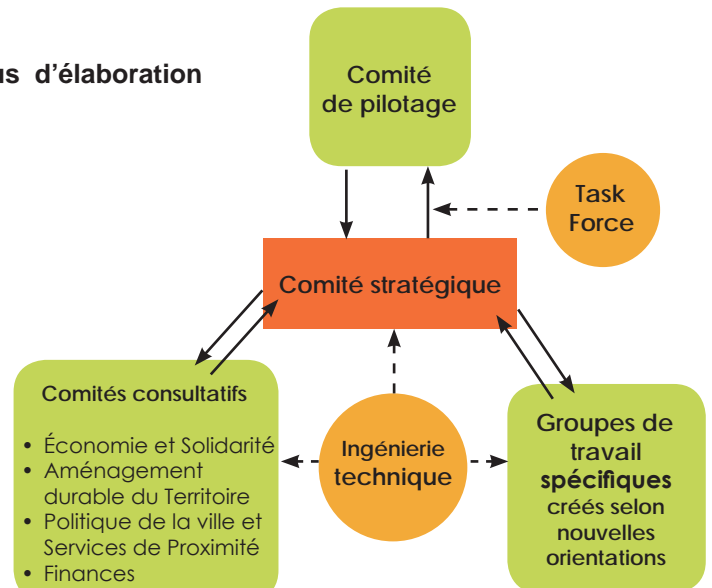
... Qui mène à la définition d'une stratégie de développement et d'aménagement du territoire...

...Et se formalise par un document cadre : le projet de territoire

Les objectifs :

- Définir les grands enjeux pour le territoire aux horizons 2015-2020-2030
- Porter une réflexion commune à l'échelle du Bassin
- S'engager dans une vision partagée [LE PROJET] du moyen au très long terme - Mobiliser les moyens/ressources
- Proposer une organisation territoriale pour la mise en oeuvre du projet [GOUVERNANCE]

Processus d'élaboration



Comité de pilotage :

Président, Bureau communautaire élargi aux Maires.

Comité stratégique :

Laurent Trogrlic-Président, Jean-Pierre Huet-Vice-Président en charge du Développement Economique, Jean-Pierre Carrière - Vice-Président en charge des Voiries et Aménagements Urbains, Laurent Kobler - Vice-Président en charge de l'environnement et des Energies renouvelables, Jacques Barth puis Jean-Luc Dejay - Vice-Président en charge de l'Habitat, Denis Bergerot - Vice-Président en charge des activités sportives & culturelles.

Comités Consultatifs :

1 à 7 conseillers municipaux par comité sur proposition de la commune, bureau communautaire élargi aux Maires, personnes qualifiées : directeurs généraux des services.- experts- organismes extérieurs...

Groupes de travail spécifiques :

Conseillers municipaux et personnes qualifiées.

Task Force :

Directrice Générale des Services- Martine Poirot, chefs de pôle Habitat-Urbanisme-Julie Hosdez, transport-mobilités- Thomas Peignard et chargé de mission développement économique et développement durable - Samuel Colin Communication : Virginie Leroux, Julien Decollogne

Ingénierie technique :

ensemble des 4 Directions : Développement du Territoire, Services à la Population, Aménagement Durable du Territoire et Grands Travaux, Ressources et Perspectives et l'ensemble des Pôles s'y rattachant.

Les étapes d'élaboration

La méthodologie retenue pour la définition du projet de territoire peut se découper en trois phases principales :

Phase 1 - Coproduction

Etape 1 - Partage du diagnostic et validation des enjeux

- 11 décembre 2010 : conférence des conseillers municipaux
- 15 janvier 2011 : conseil de communauté
- Février - avril 2011 : conseils municipaux (présentation)

Etape 2 - Elaboration du document d'orientation stratégique

- Mai-septembre 2011 : co-construction d'une stratégie de développement et d'aménagement à travers la déclinaison des enjeux en axes stratégiques
- Validation des perspectives et orientations :
 - 28 octobre 2011 - Comité de pilotage
 - 14 janvier 2012 - Conférence des conseillers municipaux
- Janvier – février 2012 : rédaction du document d'orientation stratégique

Etape 3 - Plan d'actions

- Avril-juin 2012 : travaux en comités et groupes consultatifs afin d'identifier et rédiger un plan d'action communautaire projeté à 10 et 20 ans s'appuyant sur les actions arrêtées de l'agenda 21, du Programme Local de l'Habitat (PLH), du Plan de Déplacements Urbains (PDU,) du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la délinquance (CISPD)...

Phase 2 - Concertation

Etape 4 - Adoption du projet de territoire

- 26 janvier 2013 : conférence des conseillers municipaux
- 21 février 2013 : conseil de communauté
- Février-Mars 2013 : conseils municipaux (présentation)
- Les 13,14 et 15 février 2013 : les assises de l'intercommunalité

Phase 3 - 2015 : Évaluation / révision

Projet de Territoire ^{l'avenir en tête} 2030

Schéma de mise en cohérence avec les autres démarches territoriales

